

KATUJJILUTA – LE MANDAT DU GN

- En vertu du Katujjiluta, le GN se donne comme priorités de réinvestir dans l'éducation et de diversifier les économies locales
- Pour appuyer ces priorités, le GN s'engage à préparer les Nunavummiut à participer aux possibilités économiques et à soutenir l'emploi et la formation à l'échelle locale.
- De plus, le pilier 4 de Parnautit, la stratégie d'exploration et d'exploitation minières du GN, vise à minimiser et à atténuer les conséquences sur l'environnement découlant de l'exploration et de l'exploitation minières.
- Le gouvernement du Nunavut a pour mandat de protéger la faune ainsi que son habitat.

PARTICIPATION DU PUBLIC ET INUIT QAUJIMAJATUQANGIT

- Le personnel du GN assiste aux séances d'engagement communautaire de la CNER et prend connaissance de tous les commentaires soumis par écrit.
- Il écoute attentivement les positions adoptées et les opinions émises par les intervenants et les participants de la communauté.
- Le GN continuera à collaborer avec d'autres intervenants, particulièrement les hameaux qui risquent d'être touchés, les organisations de chasseurs et de trappeurs et d'autres organismes communautaires.

PROCESSUS D'EXAMEN DU GN

Les contributions de la communauté sont prises en compte du début jusqu'à la fin

1

Approche pangouvernementale

2

Les recommandations à l'intention de la Commission sont préparées par une vaste équipe d'experts, de scientifiques et de consultants internes

3

Les commentaires et les recommandations sont approuvés par un comité interministériel fondé sur le consensus

EXAMEN DU GN DE L'AGRANDISSEMENT DE LA MINE MELIADINE



RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION

- La mine d'or Meliadine a d'abord été approuvée en 2015. Elle est détenue et exploitée par Agnico Eagle.
- La présente proposition vise l'agrandissement de la mine actuelle et comprend les activités suivantes :

- Expansion de l'exploitation minière souterraine;
- Modifications de l'accès à la mine souterraine Tiriganiaq-Wolf;
- Nouveau parc éolien pour alimenter la mine;
- Modifications de l'entreposage des résidus;
- Prolongation de la durée de vie de la mine de 11 ans (jusqu'en 2043)

Parmi ces activités, la construction et l'exploitation du parc éolien sont au centre de la plupart des commentaires du gouvernement du Nunavut à l'égard de cette proposition.

AVANTAGES SOCIOÉCONOMIQUES

- Le projet proposé offre d'importantes possibilités d'emploi et de formation locales aux Nunavummiut.
- Le parc éolien permettra de développer des énergies renouvelables et de réduire les émissions de CO₂ sur place.
- Agnico Eagle a tenu compte des commentaires du GN concernant la nécessité de réduire les obstacles à l'emploi des femmes et d'appuyer l'avancement professionnel et le maintien en poste.

ÉTAT DES COMMENTAIRES DU GN

Le gouvernement du Nunavut a d'abord soumis 7 commentaires issus de son examen technique résumant la gamme de ses préoccupations qu'Agnico Eagle devait aborder au cours de l'examen de la CNER.

Quatre de ces commentaires d'examen technique (nos 7, 8, 9 et 10) sont toujours en suspens. Ces commentaires portent sur deux questions :

1. Les modifications devant être apportées au plan de gestion du parc éolien
2. Les modifications devant être apportées aux seuils relatifs à la taille et à la distance des hardes de caribous

Le gouvernement du Nunavut craint que le projet proposé puisse avoir des effets négatifs sur l'accès du caribou aux terrains utilisés lors du vélage, de l'après-vélage ou de l'alimentation estivale, et sur l'accès des Inuits au caribou.

1. PROTECTION DU CARIBOU

Sujet de préoccupation : Les mesures de protection proposées doivent être révisées afin d'atténuer efficacement les répercussions du projet sur le caribou.

- Les mesures de protection actuelles n'ont pas été mises à jour depuis 2014, lorsque les interactions des caribous avec la mine étaient moins nombreuses qu'aujourd'hui.
 - Exemple : Lorsque le projet a d'abord été évalué en 2014, moins de 1 % du secteur d'étude régional chevauchait l'aire de répartition d'après-vêlage du caribou. Aujourd'hui, ce chiffre est passé à 37 % et on prévoit qu'il continuera de croître.
- Les déclencheurs d'arrêt proposés, notamment les seuils relatifs à la taille et à la distance des hardes de caribous (c.-à-d. le moment où les activités devraient être interrompues en raison de l'emplacement et du nombre de caribous) ne sont pas fondés sur des données probantes et devraient être tirés de données et d'observations pertinentes.

1. PROTECTION DU CARIBOU :

RÉPERCUSSIONS SUR LE CARIBOU DE QAMANIRJUAQ

- Le projet proposé pourrait entraîner des changements dans l'utilisation de l'aire de répartition du caribou de Qamanirjuaq. Il s'agit d'un sujet de préoccupation pour l'accès au caribou et la sécurité alimentaire.
- Le caribou de Qamanirjuaq n'a jamais auparavant été en présence d'éoliennes.
- Peu de recherches ont été faites sur les effets possibles des éoliennes sur les populations de caribous sauvages qui habitent les grandes aires ouvertes de la toundra.
- **Les effets du parc éolien proposé sur le caribou sont inconnus.**

1. RECOMMANDATION CONCERNANT LA PROTECTION ACTUELLE DU CARIBOU

Résumé des conditions recommandées par le gouvernement du Nunavut :

1. Définir des seuils provisoires relatifs à la taille et à la distance des hardes de caribous, comme recommandé par le GN.
 - i. Établir des seuils relatifs à la taille des hardes de caribous fondés sur des données probantes à l'aide des données actuelles.
 - ii. Augmenter les seuils relatifs à la distance pour qu'ils concordent avec les études fondées sur des données probantes.
2. Mener des études sur le comportement et le déplacement des caribous (effectuées par la mine Agnico Eagle Mines).
3. Entreprendre un examen des seuils provisoires à l'aide des résultats des études (effectuées par le Groupe consultatif technique).

2. PLAN DE GESTION DU PARC ÉOLIEN

Sujet de préoccupation : Le plan de gestion du parc éolien doit être révisé afin d'atténuer efficacement les répercussions du projet proposé sur le caribou.

- Des preuves supplémentaires sont requises pour déterminer les seuils adéquats relatifs à la taille et à la distance des hardes.
- Les mesures de surveillance et d'atténuation doivent adopter le principe de la prudence afin d'éviter les répercussions et de réagir rapidement aux répercussions si elles se produisent.
- Le seuil relatif à la taille des hardes de caribous pour l'arrêt du parc éolien devrait être examiné immédiatement à l'aide des données actuelles et mis à jour tous les ans à mesure que de nouvelles données sont recueillies.
- Le GN recommande un seuil d'arrêt provisoire plus prudent de 10 km au lieu de la distance de 5 km proposée actuellement.

2. RECOMMANDATION CONCERNANT LE PLAN DE GESTION DU PARC ÉOLIEN

Résumé des conditions recommandées par le gouvernement du

Nunavut :

1. Le fonctionnement des éoliennes devrait être interrompu lorsque les caribous se trouvent à moins de 10 km. La distance sera mise à jour en fonction des recommandations du Groupe consultatif technique.
2. Pour ce qui est de l'arrêt du parc éolien, il y a lieu d'établir des seuils saisonniers relatifs à la taille des hardes fondés sur des données probantes.
3. Le plan de gestion du parc éolien devrait régler les seuils d'arrêt du parc éolien à la hausse ou à la baisse en fonction des résultats de la surveillance.
4. La mine Agnico Eagle Mines (AEM) devrait s'engager à recueillir des données pour s'assurer que les répercussions sur le caribou sont bien évaluées. Cette mesure devrait être mise en œuvre dans les 3 ans suivant l'exploitation du parc éolien.

CONCLUSION

- Le GN reconnaît les avantages socioéconomiques dont bénéficieraient les Nunavummiut si la durée de vie de la mine était prolongée.
- Le GN reconnaît également les efforts déployés par le promoteur pour mettre en œuvre des sources d'énergie renouvelables sur le site du projet.
- Le GN demeure préoccupé par les mesures de protection proposées pour le caribou pendant les saisons sensibles, en particulier dans le cadre de la durée de vie prolongée de la mine.
- Le GN croit que ces questions devraient être réglées en partenariat avec la CNER par le biais des conditions du certificat de projet.
- Le GN continuera d'appuyer le processus d'évaluation des répercussions de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et de travailler en collaboration avec tous les intervenants.

